

<p align="center"><b>Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 14 décembre 2019 à 17h00, à la Maison Vallier</b></p>
---

**Présidence :** Mme I. Garcia

<b>Présences :</b>	Effectif :	26	<b>Sont excusés :</b>	M. Fabrice Muriset
	À l'appel :	22		M. Cosimo Pepe
	Excusés :	2		
	Absent :	2		

**Absent/e :** Mme Laure Persoz  
M. Christian Zesiger

**Sont également présents :**

M. Gérard De Montmollin, vice-Président du Conseil communal  
M. Jean-Claude Perrenoud, secrétaire du Conseil communal  
M. Jean-Bernard Simonet, vice-secrétaire du Conseil communal  
M. Michel Froidevaux, membre du Conseil communal  
M. Léonard Buhler, administrateur communal  
Mme Christelle Petermann, comptable  
Mme Chloé Châtelain, chargée du procès-verbal

**Est excusé :** M. Joël Boulogne, Président du Conseil communal

---

**Ordre du jour**

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019 (pages 1 à 22)
3. Examen et adoption du budget 2020
4. Rapport du Conseil communal concernant la formalisation des financements spéciaux de droit réglementaire (réserves) figurant au bilan de la Commune, à l'appui des arrêtés concernant chacun des fonds (pages 23 à 28)
5. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de validation de l'arrêté concernant la création d'une zone réservée aux Devins (pages 29 à 31)
6. Rapport du Conseil communal concernant une nouvelle Convention du Service intercommunal des travaux publics (TP2C) (pages 32 à 33)
7. Nomination, pour le 1er janvier 2020, d'un membre à la Commission financière, en remplacement de Mme Michèle Charpié Dewarrat (page 34)
8. Proposition d'initiative communale « déductibilité fiscale des Participations à des installations solaires collectives »
9. Points en suspens – informations du Conseil communal
10. Divers

## 1. Correspondance - Appel

**Mme I. Garcia, Présidente :**

Chers collègues,  
Messieurs les membres du Conseil communal,  
Messieurs les représentants de la presse,  
Le public,

Bonsoir,

Je vous souhaite à toutes et à tous une très cordiale bienvenue et vous remercie d'avoir répondu à la convocation que nous a adressé le Conseil communal en date du 29 novembre dernier.

Tout d'abord, en raison de l'absence des questeurs officiels, les questeurs remplaçants sont :

Mme Brigitte Gyger  
M. Joël Jeanmaire-dit-Quartier

Il est 17h03.

Je vous invite à commencer cette séance selon l'ordre du jour que nous avons reçu.

La correspondance reçue est la suivante :

- Démission de Mme Michèle Dewarrat de la Commission financière.

*Lecture de l'arrêté par Mme I. Garcia*

Nous pouvons passer à l'appel.

*Appel selon la liste des présences par M. Jérémie Veillard*

Liste des excusés :

M. Joël Boulogne, conseiller communal  
M. Fabrice Muriset  
M. Cosimo Pepe

**À l'appel** : 22 personnes présentes et 2 excusées. La majorité absolue est de 12.

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019

**Mme I. Garcia, Présidente:**

Le procès-verbal a été joint à la convocation. Est-ce que ce document appelle des commentaires de votre part ?

**Mme I. Garcia, Présidente:**

Celles et ceux d'entre vous qui approuvent le procès-verbal du 20 juin 2019 sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité que vous avez approuvé ce procès-verbal.

## 3. Examen et adoption du budget 2020

**Mme I. Garcia, Présidente:**

Est-ce que le Conseil communal souhaite apporter des précisions ?

**M. M. Froidevaux, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal tient déjà en guise de préambule à remercier l'administrateur M. Buhler, la comptable Mme Petermann, l'aide-comptable Mme Cappadona ainsi que les membres de la Commission financière pour l'établissement de ce budget.

Avec mes collègues, que je remercie également pour leurs analyses et leur soutien dans l'établissement du présent budget. Nous avons visé l'équilibre entre charges et revenus, ceci pour planter le décor.

Certes, cet équilibre n'est pas atteint, vous l'avez constaté en préparant ce Conseil général, mais il ne représente « que » 1.8% des charges totales de notre Commune, ce qui est le meilleur résultat des trois dernières années en comparant les budgets. Bien que notre fortune nous permet assez largement de supporter cet excédent de charges, nous restons vigilants.

Avant d'aller plus loin, vous avez trouvé sur votre place un arrêté qui a été modifié par le Conseil communal. A l'art. 3, cet arrêté annule et remplace toutes les dispositions précédentes y relatives, ceci pour éviter de retomber sur l'ancien arrêté et de ne plus savoir lequel est valable.

*Lecture du budget 2020 par M. M. Froidevaux*

**M. D. Veuve :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Pour les non-spécialistes en matière de finances publiques, nous avons beaucoup apprécié le fait que le rapport contienne de nombreux indicateurs financiers mais on aurait été encore plus content si on avait su dans quelles unités ils étaient exprimés. Parce que, poids des intérêts 1.79, c'est des kilos, des pourcents ou des francs ? Et si c'est des pourcents, c'est des pourcents de quoi ? Pour le financement, on peut plus ou moins le comprendre. La dette par habitant est spécifiée en franc donc là c'est clair. Si vous pouviez pour une prochaine édition faire attention à ce petit détail, ça nous serait bien utile. Merci d'avance.

**M. M. Froidevaux, Conseiller communal :**

Merci pour la remarque et nous tâcherons d'en tenir compte à l'avenir.

*Suite de lecture du budget 2020 par M. M. Froidevaux*

**Mme I. Garcia, Présidente:**

Est-ce que la Commission financière souhaite s'exprimer ? Est-ce que quelqu'un d'autre dans les Groupes souhaite s'exprimer ?

**Mme B. Gyger :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En premier lieu, nous tenons à remercier la cheville ouvrière de ce budget 2020, à savoir notre comptable Christelle Petermann. Notre gratitude s'adresse bien entendu également aux conseillers communaux, à l'administrateur communal et à la Commission financière. Ensemble, ils ont su mener à bien l'établissement du budget, un exercice très délicat et d'autant plus difficile que notre marge de manœuvre est limitée.

Ce 4e budget établi sous MCH2 reste déficitaire. Toutefois, nous constatons que l'excédent de charges est inférieur d'environ 30 % aux prévisions pour 2019 et même de plus de 50 % comparé au budget 2018.

Quelques remarques portant sur le budget de fonctionnement.

Concernant la scolarité obligatoire, nous relevons qu'en raison de la baisse du nombre d'élèves de Cressier et malgré une augmentation du coût moyen par élève, la part communale au Syndicat de l'EOREN des cycles 1, 2 et 3 diminue globalement de quelques CHF 50'000.-.

Au niveau de la Sécurité sociale, nous enregistrons notamment une hausse des charges liées aux subsides LAMal selon les chiffres transmis par l'Etat.

Les secteurs que nous pouvons maîtriser et où il est possible de réaliser des économies concernent presque exclusivement l'entretien de notre patrimoine. Les travaux prévus en 2020 liés au Château, à la Maison Vallier et au Collège, ainsi que ceux portant sur l'entretien des routes et des ouvrages d'aménagement sont à notre avis tout à fait judicieux. Les montants restent d'ailleurs dans la fourchette des prévisions des années précédentes.

Nous devons prendre acte que les revenus fiscaux diminuent de quelques CHF 34'000.-, chiffre qui se base comme par le passé, en raison de la situation économique instable, sur une estimation prudente.

A contrario, nous relevons avec satisfaction que le montant global à recevoir dans le cadre de la péréquation financière et de la compensation des charges liées à une nouvelle clé de répartition sera supérieure de CHF 86'000.-.

Quant au budget des investissements, il répond parfaitement aux exigences légales liées au frein à l'endettement et se limite à des projets qui nous semblent nécessaires, ceci aussi en vue de l'arrivée d'entreprises et du développement de la zone d'habitation.

Selon les indicateurs financiers, l'excédent de charges de CHF 169'838.- du budget de fonctionnement 2020 est considéré comme modéré, compte tenu du degré de couverture des revenus déterminants. La fortune communale, bien reconstituée, nous permet d'absorber cet excédent de charges.

Notre taux d'endettement net, notre part des charges d'intérêts ainsi que notre dette brute par rapport aux revenus continuent d'être qualifiés de « bon ». Notre effort d'investissement est considéré comme étant moyen et la part du Service de la dette acceptable. Notre taux d'autofinancement ainsi que le poids des intérêts passifs restent faibles.

Toutefois, la situation continue de nous inquiéter fortement. Nous sommes en effet tributaires de la politique cantonale et des nombreuses charges qui nous sont imposées.

Ceci dit, le Groupe PLR acceptera le budget 2020 dans la version soumise ce jour et réitère ses remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration et à sa présentation détaillée et bien commentée.

Merci de votre attention.

**M. L. Cravero :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le budget 2020 est assez similaire à ceux des années précédentes avec un léger déficit d'environ CHF 170'000.-, qui représente moins de 2% de nos charges. Un budget positif aurait été plus plaisant à approuver, mais les conditions socio-économiques de notre village ne nous permettent pas de viser régulièrement les chiffres noirs. Nous verrons dans quelques années si les 140 logements prévus aux Argilles permettront d'améliorer les rentrées fiscales.

Globalement les charges d'exploitation et les revenus fiscaux sont restés stables. On peut constater une amélioration de notre part à la péréquation financière, ainsi qu'à la nouvelle répartition des charges des élèves qui abaisse le coût du chapitre « Formation ».

Les indicateurs financiers montrent que nous respectons notre règlement communal sur les finances et que nous pouvons continuer d'investir pour le bien de nos concitoyens.

Dans la situation actuelle, notre budget 2020, bien que déficitaire, reste acceptable. C'est pourquoi le Groupe socialiste le soutient à l'unanimité et remercie le Conseil Communal, le personnel de l'administration et la Commission financière pour leur excellent travail.

*Lecture de l'arrêté par Mme I. Garcia*

**Mme I. Garcia, Présidente:**

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Accepté à l'unanimité.

<p><b>4. Rapport du Conseil communal concernant la formalisation des financements spéciaux de droit réglementaire (réserves) figurant au bilan de la Commune, à l'appui des arrêtés concernant chacun des fonds</b></p>
---

**Mme I. Garcia, Présidente:**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Parti souhaite s'exprimer ?

**M. D. Veuve :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe socialiste approuve les 3 arrêtés qui nous sont soumis dans le cadre de ces opérations de nature financière auxquelles le Conseil communal est appelé à procéder notamment en raison de la nouvelle LFINEC.

Du fait de la disparition proposée, et dont nous ne contestons pas une fois encore, du « fond de promotion sportive », nous souhaitons néanmoins vous proposer un amendement dont le titre du nouvel arrêté que nous devons adopter ce soir, celui portant « constitution du fond de soutien politique culturelle » pour y ajouter la mention « et sportive ».

Le nouvel arrêté deviendrait donc un arrêté relatif à l'adoption du fond « soutien politique culturelle et sportive ».

En cas d'acceptation de cet amendement, cela aurait pour conséquence que les deux arrêtés suivants qui portent « liquidation des fonds promotion du sport » et « liquidation du fond CISAC/Frigemo » devraient également être modifiés dans leurs art. 2 et prévoir que le versement des soldes se fassent sur ce nouveau fond, qui serait intitulé « fond de soutien politique culturelle et sportive ».

**Mme I. Garcia, Présidente:**

Arrêté relatif à la « liquidation du fond CISAC/Frigemo » figurant au bilan communal.

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent accepter la modification de cet arrêté suite aux explications de M. Daniel Veuve sont priés de se manifester en levant la main.  
Accepté à l'unanimité.

*Lecture de l'arrêté par Mme I. Garcia*

**Mme I. Garcia, Présidente:**

Arrêté relatif à la « dissolution du fond de promotion sportive » figurant au bilan communal.

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent accepter la modification de cet arrêté suite aux explications de M. Daniel Veuve sont priés de se manifester en levant la main.  
Accepté à l'unanimité.

*Lecture de l'arrêté par Mme I. Garcia*

**Mme I. Garcia, Présidente:**

Arrêté relatif à l'adoption du fond « soutien politique culturelle et sportive » figurant au bilan communal.

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent accepter la modification de cet arrêté suite aux explications de M. Daniel Veuve sont priés de se manifester en levant la main. Accepté à l'unanimité.

*Lecture de l'arrêté par Mme I. Garcia*

<p><b>5. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de validation de l'arrêté concernant la création d'une zone réservée aux Devins</b></p>
--

**Mme I. Garcia, Présidente:**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ?

**M. G. De Montmollin, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Quelques éléments préliminaires.

Vous avez reçu plusieurs documents, le rapport du Conseil communal, une pré-étude, qui je tiens à le souligner n'est pas mise aux votes aujourd'hui et qui vous a été distribuée à titre informatif. Elle a été discutée au sein du Conseil communal et du Groupe de travail et a été envoyée à l'administration cantonale au début de l'été 2019 et nous attendons toujours un retour de l'administration cantonale.

Vous avez également dans vos documents un rapport explicatif 47 OAT qui constitue les documents légaux et obligatoires pour procéder à une zone réservée. Finalement, vous avez les deux éléments qui seront aujourd'hui discutés, c'est-à-dire, un plan de la zone réservée ainsi qu'un arrêté de cette zone réservée et enfin un arrêté du Conseil général.

Je tiens à relever encore que le Conseil d'Etat a préavisé favorablement la création de cette zone en date du 5 décembre et donc que l'arrêté qui sera lu aujourd'hui par Madame la Présidente n'aura plus de « xx » avant le « décembre 2019 » mais aura pour date le « 5 décembre 2019 ». Pour éviter d'imprimer du papier inutilement, on a renoncé à vous distribuer une feuille avec la mention « 5 décembre 2019 » à la place de « xx ».

Le dernier élément que nous tenions à relever, c'est que concernant cette zone réservée des Devins, une séance d'information publique a eu lieu le 20 novembre. Un certain nombre d'entre vous y a participé, plusieurs personnes concernées ou voisins de la zone étaient également présents. Cette séance publique s'est déroulée dans un climat tout à fait positif et constructif. Nous pensons que l'état d'esprit général était extrêmement positif concernant la création de cette zone réservée. Je vous remercie et répondrai volontiers aux différentes questions, s'il y en a.

**Mme L. Cinotti :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le 6 septembre 2018, un crédit de CHF 50'000.- a été approuvé pour réaliser une pré-étude en vue de la révision de notre plan d'aménagement local (PAL). Le Groupe de travail a été constitué pour mener à bien cette tâche et s'est appuyé sur le bureau « Archam et Partenaires ». Une année plus tard, le résultat est un rapport qui servira à la révision du PAL. Il a abouti à qualifier l'élément essentiel qui requiert la création de la zone réservée aux Devins. Cette zone est considérée comme un pôle économique régional dans le plan directeur cantonale. Cette mise en zone réservée permet à la Commune de ne pas y délivrer de permis de construire pendant 5 ans. Le PLR soutient cette mesure car elle établit une condition cadre qui permet de poursuivre la réflexion sur le PAL sereinement. Le PLR approuve donc l'arrêté proposé.

**M. M. Charif :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Notre Commune fait Partie des communes qui sont considérées par les autorités compétentes comme un pôle important pour le développement économique industriel du canton de Neuchâtel.

A ce titre, plusieurs zones ont été définies pour accueillir des activités économiques qui devraient contribuer à l'augmentation de la productivité industrielle et par la même occasion à l'augmentation des rentrées fiscales de la Commune. Parmi ces zones figure le secteur des Devins, qui par sa position et ses connexions constitue un élément important dans ce développement recherché.

Comme on le sait, tout développement quel que soit sa nature nécessite une planification étudiée pour assurer son succès, surtout s'il fait partie d'un cadre de révision du plan local (PAL) et d'affectation.

La création d'une zone réservée s'avère nécessaire selon le Groupe de travail qui a accompagné les travaux préliminaires, par ailleurs approuvés par les autorités compétentes.

Ceci a pour but d'organiser la zone d'une manière logique en fonction de la nature de l'activité future, par exemple garder la partie nord côté chemins de fer et proches de la zone d'habitation pour les activités économiques artisanales et l'activité dite purement industrielle qui pourrait générer des nuisances visuelles ou acoustiques côté autoroute. L'objectif de cette mesure est également de réfléchir à un plan d'accès logique, facile et fluide éliminant toute possibilité de perte en efficacité.

Le Groupe socialiste remercie le Groupe de travail pour son implication et approuve l'adoption de l'arrêté relatif à la création de la zone réservée aux Devins.

*Lecture de l'arrêté par Mme I. Garcia*

**Mme I. Garcia, Présidente:**

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Approuvé à l'unanimité.

<p><b>6. Rapport du Conseil communal concernant une nouvelle Convention du Service intercommunal des travaux publics (TP2C)</b></p>
---

**Mme I. Garcia, Présidente :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Parti souhaite s'exprimer ?

**M. A. Chittani :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Les désaccords concernant le taux de répartition appliqué à certaines factures, ont mené à une longue période de négociation entre les exécutifs des Communes de Cornaux et Cressier, afin de trouver un terrain d'entente.

Il a été ainsi demandé au responsable du Service intercommunal des travaux publics (TP2C) un travail méticuleux de relever le temps passé sur les différentes tâches sur les deux Communes. Ce travail a permis de mettre en évidence une clé de répartition précise et plutôt à l'avantage de notre Commune. Elle a finalement amené des éléments factuels qui ont forcés les deux parties à revoir la Convention, afin qu'elle corresponde plus fidèlement à la situation réelle. Il est évident que si une certaine fusion avait été acceptée, nous ne serions pas là aujourd'hui pour en débattre. Le rapport complet, ainsi que la nouvelle convention ont été analysés par notre Parti. La

probable acceptation de la Commune de Cornaux de la convention aura lieu le 16 décembre prochain. En attendant, le Groupe PLR, tout en saluant les efforts de tous les acteurs ayant participé à la mise en œuvre de nouveau document, approuve sa modification.

**M. A. Grandjean :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Ce Service intercommunal existe depuis 10 ans. Donc il était temps d'adapter un peu la convention le concernant. La lecture de la convention peut sembler un peu compliquée du prime abord. Mais avec les explications de ses auteurs, on comprend très bien la démarche suivie. Des points forts :

- Très flexible pour tout éventuel changement.
- Tient compte du travail réellement effectué dans chaque Commune

On pourrait croire que le travail administratif pour faire la répartition est important, mais une feuille excel et Christelle notre comptable et on arrive à bout, avec l'aide du responsable des cantonniers et du comité directeur. L'exercice a été fait avec succès en 2018. Quelques minutes chaque jour pour chaque collaborateur suffisent pour entrer les données. L'autre point fort est que les deux communes soutiennent cette convention. Cette nouvelle convention sera acceptée à l'unanimité par le Groupe socialiste.

**Mme B. Gyger :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 25 novembre écoulé, la Commission financière a examiné et accepté à l'unanimité la nouvelle convention du TP2C soumise ce soir.

La modification principale concerne le taux de répartition des charges de personnel et de fonctionnement ainsi que des crédits d'engagement en vigueur depuis 2006. En tenant compte du relevé du temps passé à l'exécution des tâches des 5 catégories effectuées par les employés et établies par le responsable des TP2C, la nouvelle convention permet en effet de répartir les charges en fonction des frais réels. Le taux de répartition est donc variable et devrait se situer pour Cressier, selon des estimations, entre 51% et 55%. Basé sur les heures effectives en 2018, notre coefficient final est actuellement de 52.85%.

*Lecture de la Convention par Mme I. Garcia*

**Mme I. Garcia, Présidente:**

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver la Convention telle qu'elle est présentée ce soir sont priés de se manifester en levant la main. Accepté à l'unanimité.

**7. Nomination, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'un membre à la Commission financière, en remplacement de Mme Michèle Charpié Dewarrat**

**Mme I. Garcia, Présidente :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ?

**Mme B. Gyger :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs

Le Groupe PLR a le plaisir de vous proposer Madame Laila Cinotti en tant que membre de la Commission financière dès le 1er janvier 2020 en remplacement de Madame Michèle Charpié Dewarrat démissionnaire.

**Mme I. Garcia, Présidente :**

Y'a-t-il d'autre candidature ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Madame Laila Cinotti avec un applaudissement.

**8. Proposition d'initiative communale « déductibilité fiscale des Participations à des installations solaires collectives »**

**Mme I. Garcia, Présidente :**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ?

**M. G. De Montmollin, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil communal, nous tenons à remercier le Parti socialiste pour cette excellente initiative et souligner que nous soutenons cette initiative bien que nous ne puissions pas la voter.

Nous soulignons aussi qu'à notre sens, cette initiative est formulée de façon limitée, c'est-à-dire que nous n'avons pas vu beaucoup de détail sur qu'est-ce qui veut être

fait effectivement et cela nous semble approprié pour une telle initiative. Nous nous en référerons à la sagesse du Grand Conseil pour délimiter les garde-fous qui s'avèreront nécessaires. Je vous remercie.

**Mme G. Pollicino :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le PLR ne peut que souligner cette initiative qui est bien ficelée, bien présentée et qui sonne comme une évidence. C'est en effet une reconnaissance pour les personnes qui font l'effort d'investir dans l'écologie. Ecologie collective telle que « Cressier Solar ». Bravo au Parti socialiste et c'est à l'unanimité que le PLR soutiendra cette initiative en demandant tout de même à ce que la déduction fiscale ne soit possible que sur les installations faites sur le territoire Suisse.

**M. D. Veuve :**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Je tiens par ces quelques mots à vous confirmer la détermination du Parti socialiste à défendre cette initiative qui nous paraît répondre à un besoin pour combler une inégalité qu'on peine à comprendre. Vu les propos qui viennent d'être tenus, à vous remercier, autant le Conseil communal que le Groupe PLR de l'accueil favorable que vous réservez à notre proposition et nous réjouissons de voter avec vous dans quelques instants.

**Mme I. Garcia, Présidente :**

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent soutenir cette initiative sont priés de se manifester en levant la main. Soutenue à l'unanimité.

<b>9. Points en suspens – informations du Conseil communal</b>
--

**M. M. Froidevaux, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

J'aimerais maintenant vous parler de quatre ou cinq points différents.

Tout d'abord, vous avez reçu sur votre table un document issu du Département des finances et de la santé « comptes 2018 ». Il s'agit de l'annonce de conformité de nos comptes 2018. En soit, ce n'était peut-être pas utile de vous mettre cette page-là, mais vous avez également constaté qu'à l'arrière de ce document, un certain nombre

d'indicateurs sont présents et ils m'ont semblé pouvoir vous intéresser. En effet, les unités sont précisées sur ce document-là.

Point suivant, par rapport à notre administrateur, nous aimerions ici, dans le cadre du Conseil général, vous informer que M. Raphaël Constantin a signé son contrat cette semaine et qu'il commencera son travail d'administrateur le 1<sup>er</sup> mars 2020. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet lors du prochain Conseil général du 13 février 2020.

Autre sujet concernant le départ de l'officière d'état-civil, une petite cérémonie a eu lieu mercredi dernier pour féliciter et remercier Mme Baumgartner qui va changer de bureau et quitter Cressier pour s'installer à Neuchâtel, suite à la réunion des offices d'état-civil. Je rappelle que les personnes désirant se marier à Cressier, pourront continuer à le faire comme précédemment.

Point de vue finances, lors d'un contrôle précédent de la fiduciaire, la question du système de contrôle interne a été soulevée et je vous informe donc que Mme Petermann l'a mis en place et que tout cela est en route.

Et enfin, chapitre « économie de papier », sujet ayant déjà été discuté parmi nous dans les Groupes, et n'ayant pas fait l'objet d'une décision jusqu'à présent. Il s'agit de la distribution des documents au Conseil général sous forme papier. Cela rappellera peut-être aux anciens qu'on en avait parlé. Je vous informe que l'administration demandera aux responsables de partis de fournir une liste de leurs membres désirant recevoir les documents concernant le Conseil général sous forme électronique et ce conformément à l'art. 3.9 du règlement général de Commune. J'en ai terminé  
Mme la Présidente.

**M. J. B. Simonet, conseiller communal :**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, une info de l'entreprise « Celsius » sur le chauffage à distance de Cornaux, Cressier et la Tène. C'est un résumé de la lettre de M. John Rosengrieb, chargé de développement d'affaires au sein du Groupe Celsius. Je vous résume cela.

Confirmation du fort intérêt pour la création et le développement d'un réseau de chauffage à distance alimenté avec la chaleur excédentaire de Varo Cressier SA. Dans un premier temps, vérifier la quantité d'énergie et la puissance valorisante. Mandat d'étude confié au bureau « Triplan », spécialiste dans le processus de raffinage. En deuxième temps, définir les stations de transfert potentiel entre la raffinerie et le réseau, confié au bureau « Masai Conseils ». Ces deux études permettent à Celsius de valider la prise d'énergie auprès de la raffinerie. Tout ceci, aura un impact pour le planning prévu de quelques mois.

Un prochain point de situation est prévu au mois de février 2020. Celsius espère entamer la phase de construction en octobre 2020 pour les communes de Cornaux et de Cressier. Concernant la Commune de la Tène, le processus est prévu dans les trois à cinq ans. D'autres informations découleront de prochains rendez-vous de communes, dont je ne manquerai pas de vous faire part.

Concernant le réservoir de l'écluse, la réfection intérieure est terminée. Le nettoyage, la désinfection intérieure et la mise en eau sont également terminées. Il reste encore des travaux d'étanchéité dans le fond du local technique. On a dégrappé pour tirer un peu les murs droits et à ce moment-là, on s'est aperçu qu'il y avait d'importantes entrées d'eau dans ce fond du local technique. Alors avant de finir les lieux, on va étancher tout cela. Je vous remercie de votre attention.

**M. G. De Montmollin, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Je voulais donner quelques informations sur les projets en cours de construction sur la Commune de Cressier.

En commençant par l'ouest, en entrant depuis Cornaux, on a eu plusieurs questions. Parce que la société Perfora SA est entrain de réaliser son siège et aussi un dépôt de matériel. C'est une société qui fait des sondages, qui fait des chauffages géothermiques et ce genre de choses. Cette société donnera donc sur la route cantonale.

Juste à côté, donnant sur les Argilles et derrière la société Matériaux SA, nous avons la société « Carrosserie Rossier » qui va avoir un dépôt de véhicules et une annexe à la carrosserie qui est aussi en cours de construction.

De l'autre côté de Cressier, à la sortie en direction du Landeron, aux Devins, la société « Coloral SA » a commencé les travaux de réalisation de sa nouvelle usine. Ces travaux nécessitent la mise en place d'un certain nombre de pieux et vous avez certainement vu qu'il y a une grosse machine qui est entrain de forer ces pieux.

Encore une information concernant la création de la société « Cressier Solar ». Nous informons le Conseil général que la société « Cressier Solar » sera créée avec 42 actionnaires, actuellement souscripteurs et qui deviendront donc actionnaires. Dont 3 de ces actionnaires sont extérieurs à la Commune. Le planning de création est le suivant ; les actuels souscripteurs recevront les documents début janvier 2020 et la séance constitutive de la société doit encore être agendée et sera fixée mi-février. Nous espérons donc avec cette procédure que nous pourrons poser les panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du collège pendant les vacances estivales 2020. Je vous remercie.

## 10. Divers

**M. R. Fuchs :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Je regrette de voir que le Landeron, Saint-Blaise, Marin fassent paraître beaucoup d'article dans le Bulcom et que Cressier pas grand-chose.

Au mois de décembre, on a eu la visite du réservoir qui était très intéressante et aucun article. Il y a eu le Saint-Nicolas, la fanfare de Cressier, le Téléthou, l'ALEC et je trouve malheureux d'avoir un journal à Cressier, avec toutes les sociétés qu'on a et qu'il n'y ait jamais aucun article. Je ne sais pas si la Commune peut faire quelque chose, soit rémunérer quelqu'un pour faire ça ou autre, comme dans les autres communes. Cela fait bientôt 6 mois que l'on a de temps en temps un petit article. Le seul paru dernièrement est celui des personnes âgées mais qui a été fait par M. Bert, un privé qui était présent. Je trouve ça vraiment malheureux qu'il ne soit pas plus alimenté avec des articles sur Cressier.

**M. G. De Montmollin, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal va répondre assez simplement et dire que nous prenons note et que nous partageons ce sentiment de déception et allons réfléchir s'il est possible de prendre des mesures qui conduisent à améliorer ce point. Jusqu'à maintenant, la publication des articles est de la responsabilité des sociétés qui fournissent des textes au Bulcom et si on peut aider à initier ce genre de chose, nous allons y réfléchir. Je vous remercie.

**M. G. De Montmollin, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil communal, nous tenons à remercier le Conseil général pour la bonne collaboration durant l'exercice 2019 et vous souhaitons de belles et heureuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une belle année 2020, qui va encore nous accompagner ensemble 6 mois et après, advienne que pourra.

Pour la suite des opérations, on m'a informé que la Croix-Blanche n'est pas en panne de chauffage, ce qui rassurera tout le monde et nous sommes donc attendus pour l'apéritif et le souper à la Croix-Blanche. Je rappelle à tous que les boissons sont à la charge des participants et que le solide ainsi que l'apéro seront à la charge de la Commune. Je vous remercie et on vous attend donc pour l'apéritif, à la Croix-Blanche.

**Mme I. Garcia, Présidente :**

Nous arrivons au terme de ce Conseil général, et je vous prie de bien vouloir m'excuser pour les petits impaires que j'ai fait ce soir. Je vous souhaite également de joyeuses fêtes de fin d'année et me réjouis de vous retrouver en 2020 en pleine forme pour continuer notre mission de contribuer à prendre soin de notre Village et de ses habitants. Je vous remercie pour votre attention et vous propose de clôturer cette séance.

**La séance est levée à 18h01.**

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,**  
La Présidente,                      le Secrétaire,  
I. Garcia                                      J. Veillard